Claude Denis Jourdain

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1714 Sorti 1733

Né à Troyes (Aube) , le 1694

Mort à Paris (St Etienne du Mont) , le 4 février 1746

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

Voir :

Nécrologe des plus célèbres défenseurs. 1760. t. III. p. 118.

Nouvelles ecclésiastiques de 1746. p. 47.

MM. 618 , page 71 , N° 565

Le confrère Claude Jourdain

Né à Troyes 20 ans

Fils de Jean Jourdain, et de Catherine Denitè
marchands à Troyes

Humanités et sa philosophie et une année de
théologie à Troyes

Entré à Paris le 24 Octobre, vêtu le 29 Novembre 1714

Pension : Il a payé la pension ordinaire pour
l'institution. Il n'est pas tonsuré

M.M. 618, p. 72 N. 565 =

Le Confrère Claude Jourdain, laïc

né à Troyes, 20 ans

fils de Jean Jourdain et Catherine Denise, marchands de Troyes

humanités, philos. et 1an théol. à Troyes

entré à Paris le 27 oct vêtu le 29 Nov 1714

pension = 350tt et espère de l'emploi

Le Père Claude Denis Jourdain

M.M. 607, ii catalogue, N 905 =

Claude Denis Jourdain, de Troyes, entré à Paris en 1714, prêtre à la Pentecôte 1721, exclu en Xbre 1733.

M.M. 612, N 548 =

le Confrère Claude Jourdain, de Troyes, âgé de 20 ans, fils de Jean Jourdain et de Catherine Denise, marchands, ayant fait ses humanités, sa philosophie et 1 an de théologie à Troyes, paiera la pension ordinaire à l'Institution, puis désire de l'emploi, entré le 27 octobre, vêtu le 29 Nov. 1714. Pas tonsuré. Sorti.

Listes des Assemblées = 1723 Le Mans act.
1726 Riom
1729 N.D. de Grâces en Provence
1732 "
1733 "

Nécrologe des plus célèbres défenseurs = 1760, t. III. p. 118 =

Monsieur Jourdain, ancien prêtre de l'Oratoire, était un homme fort éclairé, qui s'intéressait aux affaires de l'Eglise et qui était en connaissance de cause opposé à la Bulle et attaché à M. de Senez. Il menait une vie fort retirée, ne s'occupant que de l'étude et de la prière, lorsque, vers la fin de 1742 il se fit chez lui une incursion de police. Elle aurait été infructueuse sans un portrait du saint évêque de Senez, qu'un exempt voulut enlever. M. Jourdain s'y étant opposé parceque, disait-il, il avait été guéri miraculeusement par son intercession, c'en fut assez pour l'arrêter et le conduire chez M. de Marville, qui le jugea criminel. Il fut mené à la Bastille, transféré ensuite à Vincennes, d'où à cause que sa santé se délabrait, il fut ramené à sa 1re prison.

Ses infirmités y augmentèrent à un tel point que, le danger étant devenu évident, on le mit en liberté, avec ordre de se retirer à Auxerre ; mais Dieu y pourvut et lui donna une entière liberté, solide et éternelle, en l'appelant à Lui le 4 février 1746. Il a été enterré à S. Etienne du Mont, sa paroisse.

(Voir *Nouvelles Eccl.* du 20 mars 1746.)

p. 47